

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-035

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,  
Vu la demande de la société VTPS, VANSTRAZEELE Samuel, rue des Pierrettes 62240 MENNEVILLE  
et afin de garantir le bon déroulement des travaux de fouille sous accotement pour Orange route de  
Steenvoorde RD18 à Wormhout,

### ARRETE:

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux, route de Steenvoorde RD18 à Wormhout, et ce, **à partir du 20 février 2023 et pour la durée des travaux estimée à 30 jours.**

**ARTICLE 2 :** Une signalisation sera mise en place par l'entreprise VTPS et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée. Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation par VTPS et prendront fin lors de leurs retraits.

**ARTICLE 3 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

L'entreprise VTPS

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Madame la Responsable Arrondissement Voirie Départementale à Dunkerque,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,

MM. les Présidents des Syndicats de Transports,

MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,

Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 8 février 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 08/02/2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

